

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour l'abonnement watchdog des différents sites de Hautes Terres Communauté

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant la nécessité de souscrire des abonnements watchdog afin d'assurer la sécurité informatique des sites suivants : siège Murat, Hautes Terres Services et Découvertes Allanche, pôle jeunesse Massiac, maison des services Neussargues-Moissac ;

Considérant l'offre de la société CFIL ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2025 chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, article 65811 – Droits d'utilisation informatique en nuage ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis avec la société CFIL, située 5 rue Louis Blériot 63100 CLERMONT-FERRAND, pour un abonnement d'un an watchdog afin d'assurer la sécurité informatique des sites suivants : siège Murat, Hautes Terres Services et découvertes Allanche, pôle jeunesse Massiac, maison des services Neussargues-Moissac, pour un montant HT de 3 920.44 € soit 4 704.52 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

